

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 23 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Présents : 14

Procurations : Sandrine COULON donne pouvoir à Aurélie GAUMER

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoints.

Mme Jessica GATTE, Mme Audrey MEUNIER, Mme Muriel HARTWICH, Mme Aurélie GAUMER, M Thomas REVET, M. Thomas PEYRAUD, M. Yoann RUFFEL, Mr Alan DUVAL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

Excusés : 1

Secrétaire de séance : Mme Muriel HARTWICH

Objet : ADHÉSION DES COMMUNES DE NEXON ET DE VICQ SUR BREUIL AU SMAEP

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP),

Vu la demande d'adhésion des communes de Nexon et Vicq-sur-Breuilh au SMAEP,

Vu la nécessité de modifier les statuts du SMAEP pour intégrer ces nouvelles communes membres,

Considérant l'intérêt de cette adhésion pour renforcer la coopération intercommunale en matière de gestion de l'eau potable, Considérant que l'intégration des nouvelles communes implique une mise à jour des statuts du syndicat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **APPROUVE** l'adhésion des communes de Nexon et Vicq-sur-Breuilh au SMAEP,
- **ACCEPTE** les modifications des statuts du SMAEP telles que proposées par le syndicat pour intégrer les nouvelles communes,

- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents afférents et à notifier cette décision au président du SMAEP
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au Préfet pour contrôle de légalité.

Fait à Saint-Auvent, le 30 septembre 2025

Le Maire,

Bruno GRANCOING

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 02/10/2025
De la publication le 02/10/2025


